

Formation

Facebook & Co au service des patrons romands

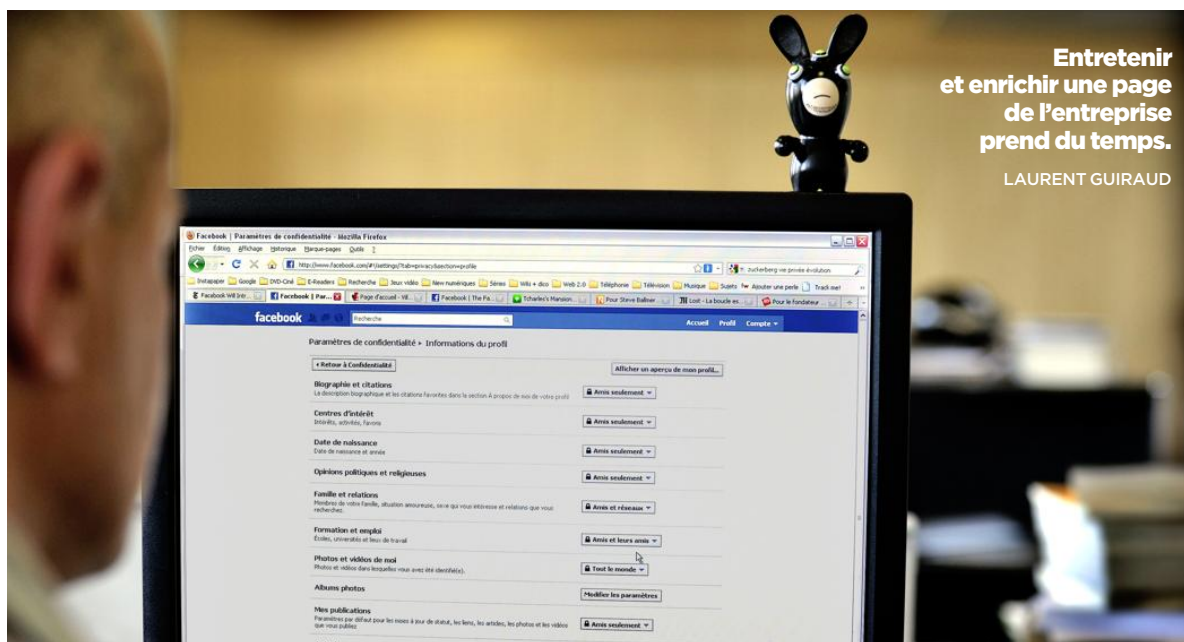
Les entrepreneurs apprennent à utiliser les réseaux sociaux pour recruter et améliorer l'image de leur entreprise

Les internautes suisses passent des heures sur leur profil Facebook, Flickr, sur YouTube, Twitter ou encore LinkedIn. Est-ce une perte de temps? Non, pas pour tout le monde. Cela peut être un bon moyen de trouver un travail, voire d'en changer. Chaque jour, des entreprises dans le monde entier recrutent par le biais des réseaux sociaux, prenant le concept de «réseautage» au pied de la lettre. Au lieu de mettre une annonce dans un journal ou de faire un spot télé, les employeurs utilisent de plus en plus internet. Les offres d'emploi sur les réseaux sociaux sont gratuites et permettent de cibler les futurs collaborateurs.

«Un bon outil»

Pour ne pas passer à côté de ce nouveau moyen de communication, les patrons romands peuvent désormais suivre un module de cinq cours sur les réseaux sociaux, afin de se mettre à la page. Chaque mardi du mois de mars, au Centre patronal de Paudex, et au mois de juin prochain, une dizaine d'entrepreneurs et de responsables de ressources humaines romands suivent des cours proposés par Romandie Formation. Certains ignorent tout de Facebook, d'autres les utilisent déjà dans leur temps libre, mais la plupart ne savent pas comment les utiliser à des fins professionnelles.

«Les réseaux sociaux sont un bon outil pour véhiculer une belle image de marque d'une entreprise ou pour recruter», explique Olivier A. Maillard, chargé de ce cours. En créant un «Fan page» d'une société, on peut la faire connaître par le biais de nos amis au départ, plus leurs amis, etc. En Suisse, une personne sur Facebook a en moyenne 170 amis. Imaginez ce que les entreprises ont à disposition pour faire leur communication gratuitement en mettant leurs «fans» à contribution.» Utiliser les réseaux sociaux pour en faire un usage commercial peut cependant être à double tranchant. Entretenir et enrichir une page de l'entreprise prend



Entretenir et enrichir une page de l'entreprise prend du temps.

LAURENT GUIRAUD

«Dans dix ans, tout le monde utilisera ces réseaux. Facebook fera partie de la vie quotidienne, comme Windows par exemple»

Olivier A. Maillard

du temps. Elle doit être actualisée souvent, au risque de nuire à l'image de marque de l'entreprise et, surtout, suivre la politique interne de celle-ci. «Il faut essayer d'intéresser nos «fans», les pousser à revenir sur notre page, continue Olivier A. Maillard. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut embaucher une nouvelle personne pour occuper ce poste. Dans chaque entreprise, il y a des personnes intéressées par les réseaux sociaux et qui y sont actives. Autant utiliser à bon escient leurs connaissances plutôt que d'interdire l'usage des réseaux sociaux au bureau. Dans dix ans, tout le monde utilisera ces réseaux. Facebook fera partie de la vie quotidienne, à l'instar d'un système d'exploitation, comme Windows par exemple», estime Olivier A. Maillard.

Profitant des conseils d'un spécialiste d'internet, Nicole Bulliard, participant

aux cours, a bien compris l'intérêt des réseaux sociaux, déjà bien présents au bureau. «Ce cours m'a permis d'approfondir les notions de base que j'avais. Je dois encore étudier l'utilisation que je vais en faire dans le cadre de mon travail, mais je sais désormais qu'une présence sur ces sites exige de la régularité et de la persévérance.»

Florian Dumont, qui suit également ces cours, partage cet avis. Pour lui, ces cours lui permettront «de savoir quelles solutions s'offrent aux entreprises, pour saisir de nouvelles opportunités grâce à ces nouveaux outils de

communication». Il espère s'inspirer des cas d'école qui lui seront présentés, éviter les pièges et savoir où en sont les autres acteurs romands.

Toutefois, l'arrivée des réseaux sociaux au sein de l'entreprise suscite quelques interrogations. «Après les appels privés reçus au travail, puis l'arrivée des téléphones portables, il faudra que les entreprises établissent un contrat de confiance consistant, par exemple, en une charte établie entre l'employeur et l'employé», conclut Michel Frank, responsable de Romandie Formation. **Céline Duruz**

PUBLICITÉ